

La Foye Monjault – 14 décembre 2021

Le quatorze décembre deux mil vingt et un, le Conseil Municipal dûment convoqué le sept décembre, s'est réuni à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Dany MICHAUD, Maire.

Présents : Mmes Calvo, Métais, Michaud, Talineau, Mrs Bonnin, Gautier, Janvier, Jean.

Excusés : Mme Bourdon, M. Maréchal.

Secrétaire : M Janvier.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 22 novembre

Restauration scolaire :

- Convention de mutualisation avec mise en place d'un service unifié au 1^{er} janvier 2022
- Fixation des tarifs
- Achat et amortissement des matériels
- Emploi du cuisinier

Contrat d'assurance suite à consultation

Remplacement secrétaire de mairie

Colis ou repas de Noël

Indemnité élu

Virements de crédits

Questions diverses

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire concernant le compte rendu du 22 novembre. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Marjorie Talineau interroge le maire à propos des réunions d'adjoints auxquelles elle souhaite être invitée. Mme Michaud lui répond qu'elle n'a pas de réponse à apporter à cette question puisque les réunions d'adjoints n'ont aucune obligation légale.

Restauration scolaire

Délibération 2021-12-01

Madame le Maire explique au conseil que la convention de mutualisation avec La Rochénard, le CCTP, les modalités financières et le budget prévisionnel 2022 ont été examinés par la commission ad hoc, pour la mise en place du service unifié de restauration scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2022. Le budget prévisionnel se chiffre à 75 544 €.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Elle présente ensuite les tarifs : actuellement les repas de l'école de La Foye Monjault est facturé 2.80 € aux familles, et en fonction du quotient familial à La Rochénard. A la demande de La Rochénard, il est proposé de d'appliquer le quotient familial (- 1000 € et + 1000 €) et un tarif identique pour les deux communes. Les tarifs à La Rochénard sont actuellement de 2.70 et 3,75 €. Le conseil remarque que l'augmentation serait importante entre 2.80 € aujourd'hui et 3.75 € pour les familles avec un quotient familial de plus de 1000 €. Après débat, le conseil accepte le principe du tarif en fonction du quotient familial, à compter du 1^{er} septembre 2022. Les tarifs, en accord avec La Rochénard, seront fixés en janvier.

La Rochénard, comme La Foye Monjault, participera aux amortissements (au prorata du nombre d'enfants scolarisés dans chaque commune). Les matériels concernés sont : armoire réfrigérée, robot, cellule de refroidissement, éplucheuse à pommes de terre et l'achat éventuel de matériels à venir. Le conseil décide d'amortir ces matériels sur 10 ans à compter de 2022. Les écritures seront prévues au budget 2022.

Un poste d'adjoint technique est créé pour assurer les fonctions de cuisinier : il sera de 35 h annualisées à compter du 1^{er} février 2022. Vincent Féron qui assure les fonctions actuellement en intérim, sera donc stagiaire de la fonction publique sur ce poste à compter de cette date.

Contrat d'assurance suite à consultation

Madame le Maire expose au conseil qu'elle a reçu quatre devis pour l'assurance de la commune. Il reste des précisions à demander. Le conseil l'autorise à signer le contrat avec le mieux disant.

Remplacement de la secrétaire de mairie

Madame le Maire explique au conseil qu'aucun candidat n'a pu être retenu pour ce poste. Une personne va venir en formation par alternance (1 semaine en mairie et 1 semaine en formation avec le Centre de Gestion et le CNFPT), du 17 décembre au 31 mars 2022. Joëlle Moreau reporte son départ à la retraite au 31 mars 2022.

Colis de Noël

47 personnes ou foyers ont choisi les colis, qui seront distribués samedi 18 décembre dans la matinée. 21 personnes ont choisi le repas au Rabelais, 2 personnes ne souhaitent ni colis, ni repas, 5 personnes sont en maison de retraite.

Indemnité élu

Délibération 2021-12-02

Madame le Maire propose au conseil que son indemnité de maire soit revue au taux de 37 % à compter du 1^{er} janvier 2022. Le conseil accepte.

Virements de crédits

Délibération 2021-12-03

Pour permettre de valoriser les travaux faits par les employés communaux dans la réserve de la cantine, les matériaux achetés et le temps passé vont être listés et valorisés dans les travaux en régie. Cela nécessite des virements de crédits.

Le conseil vote les virements budgétaires suivants :

Objet	A diminuer		A augmenter	
	Article	Somme	Article	Somme
Dépenses imprévues Investis Travaux	D 020	5 000 €	D 2315/040	5 000 €
Impôts directs locaux Immobilisations incorporelles	R 73111	5 000 €	R 722	5 000 €
Dépenses imprévues Fonct FPIC	D 022	50 €	D 739223	50 €

Questions diverses

Le marché mensuel, avec les producteurs sous l’aire couverte, a lieu vendredi 17 décembre : en parallèle un « marché de Noël » est organisé salle des Thuyas. Le passe sanitaire sera contrôlé pour l’accès à la salle. Une réflexion est en cours pour savoir si le marché sera maintenu en janvier, février et mars, le risque étant que les producteurs venant habituellement prennent un autre marché le vendredi et ne viennent plus ensuite.

Mme Michaud rend compte de la visioconférence avec Cyrille Bombard et Vincent Bretagnolle, dans le cadre d’aliment’actions.

Pour l’**arrêt de bus** qui va être aménagé à Treillebois, le passage piéton nécessaire sera la charge de la commune.

Délibération 2021-12-04

Mme Vergeau a pu récupérer un **chien**, elle va devoir régler les frais de fourrière et d’analyse comportementale, elle a installé, comme demandé par la vétérinaire comportementaliste une tyrolienne avec un « fil de fer ». Les conseillers font remarquer que la tyrolienne doit être installée avec un câble en acier. Un courrier recommandé va être adressé à Mme Vergeau. La commune doit aussi payer des frais de fourrière auprès de la ville de Niort : le conseil demande que ces sommes soient facturées à Mme Vergeau.

Pour le recensement de la population, nous sommes toujours à la recherche d’agents recenseurs : l’Insee suggère qu’il soit proposé aux agents communaux.

Délibération 2021-12-05

Les charges des locataires ont diminué car la maintenance de la VMC est passée de 165 € à 76 €. Les charges mensuelles pour les locataires passent donc à 20 € pour les logements 22 et 24 rue de la Mare aux Chèvres et à 16 € pour les autres logements, ceci à compter du 1^{er} janvier 2022.

Madame le Maire fait part au conseil de l’intégration du service d’eau potable de notre commune (le marché avec l’ex-SIEPDEP se termine au 31/12/2021) au sein du syndicat d’eau potable le SEV **Syndicat des Eaux du Vivier**. Les tarifs ont été fixés en conseil d’agglomération du 13 décembre : ils augmentent de 7 % pour une consommation de

La Foye Monjault – 14 décembre 2021

100 m³ pour les habitants de La Foye Monjault. Cette augmentation sera identique pour 2023 ; un lissage sur 10 ans est prévu.

	2021	2022
Consommation jusqu'à 20 m ³	1.39 € TTC	1,22 TTC
Au-delà de 20 m ³	1,39 € TTC	1,68 €TTC
Location du compteur	50,23 € TTC	46,49 € TTC

Des **capteurs de CO2** vont être achetés pour les classes, ils sont subventionnés jusqu'au 31 décembre 2021 par l'Etat.

Délibération 2021-12-06

Pour permettre à Bruno Bodin d'accéder au **grade d'agent de maîtrise**, grâce à son ancienneté au sein de la fonction publique, le conseil crée un poste d'agent de maîtrise à 35 h par semaine, à compter du 1^{er} février 2022.

Nom	Signature	Nom	Signature
BONNIN Christophe		JEAN Philippe	
BOURDON Sylvie	Excusée	MARECHAL Fabien	Excusé
CALVO Maryse		METAIS Patricia	
GAUTIER Jean-Luc		MICHAUD Dany	
JANVIER Pierre		TALINEAU Marjorie	

2021-12-01	Restauration scolaire – service unifié, tarifs, amortissements, cuisinier
2021-12-02	Indemnité élu
2021-11-03	Virement de crédits
2021-11-04	Remboursement des frais de fourrière par Mme Vergeau
2021-11-05	Charges mensuelles des locataires
2021-11-06	Création d'un emploi d'agent de maîtrise